



Service de Santé au travail
Epsmd de l'Aisne
02320 PREMONTRE

D^r N. SILVESTRI
Médecin du travail
e-mail : noemie.silvestri@epsmd-aisne.fr
Tél : 03 23 23 66 40

Infirmière
Tél : 03 23 23 97-07
Fax : 03 23 23 67 78
e-mail : annic.vilarinho@epsmd-aisne.fr

e.p.s.m.d. de l'Aisne



Prémontré, le 22 novembre 2018

Madame, Monsieur,

Vous vous présentez au concours d'entrée à la formation d'Infirmier(ère) ou d'Aide-Soignant(e) et nous vous en félicitons.

Vous allez être formé(e) pour travailler auprès de personnes malades et fragiles.

Afin de vous protéger, de les protéger et donc d'être en règle avec la réglementation (Arrêté du 02/08/2013 – instruction du 21 janvier 2014 – Ministère des Affaires Sociales et de la Santé),

Il est indispensable de pouvoir présenter des preuves justifiant d'un schéma vaccinal complet contre l'hépatite B (⚠ **ATTENTION, délai long) et d'un dosage sérologique prouvant l'immunisation.**

Nous vous invitons donc à vous mettre en rapport avec votre médecin traitant afin d'anticiper ces obligations vaccinales règlementaires.

Sans ces preuves vaccinales et sérologiques, lors de votre admission à l'I.F.A.S. ou à l'I.F.S.I., le départ en stage pourrait être différé, voire annulé.

Merci de votre compréhension.

Dr N. SILVESTRI
Médecin du Travail